



## Succession et frais de notaire

Par **Cipri**, le **28/07/2024** à **18:43**

Bonjour

Nous devons signer la succession de mes parents décédés dans 4 jours j'ai vu le notaire vendredi pour faire un point.

Ayant un frère décédé se sont ses 3 enfants qui hérites.

Nous avons du changer de notaire 10 mois après le décès de mon père car rien n'avançait.

Les 3 enfants ont gardé ce notaire quand a moi mon autre frère et notre mère nous avons changé.

Ma mère est décédée en février et nous avons vendu la maison.

Nôtre notaire me dit que pour moi 7500€ et pour mon frère 7500€ de frais de notaire et succession.

La maison a été vendu 160000€ net vendeur 6000 € de frais d'agence.

Quand aux 3 autres héritiers ils devront aussi payer les frais de notaire.

C'est déjà énorme 15000€ pour nous 2 sachant que ma mère avait déjà donné 4600€ pour la succession de notre père.

D'après ce que le notaire me dit nous allons toucher 53000€ moi et mon frère d'après ce que j'ai vu sur internet il y a un abattement de 100000€ pour les frais de succession donc on ne devrait pas avoir de frais de succession quand au paiement pour le notaire c'est énorme.

Merci de vos retour et cordialement

Par **Marck.ESP**, le **28/07/2024** à **19:00**

Bienvenue sur LegaVox

Diverses taxes, les frais et émoluments, la publicité foncière, droits d'enregistrement...

Le traitement de 2 successions et non une.

Pour avoir les meilleures informations, prenez directement contact avec la chambre départementale des notaires.

Par **Cipri**, le **28/07/2024** à **19:46**

Je vous remercie de votre retour

Par **Marck.ESP**, le **28/07/2024** à **20:23**

Je vous en prie.